



SAISON 2019 / 2020

(1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

*Attention, adresse mail changée : contact@ffclld.com

DEMANDE D’AFFILIATION

(destinée aux associations)

Modalités

1ERE ETAPE

1° Vous êtes déjà affilié

- 1) Nous envoyer le formulaire d’AFFILIATION ainsi que l’attestation sur l’honneur avec votre règlement de 30€ + le montant des cotisations des membres du conseil d’administration, au plus tard le 30 septembre 2019.

Attention conditions de retard, uniquement pour les ré affiliations (40€ au lieu de 30€)

- 2) Si modifications dans votre organisation, nous envoyer une copie du récépissé de la préfecture et/ou des statuts.

(Vous pouvez les envoyer par mail).

- 3) Offre nouveaux adhérents/fin exercice avant le 1/09/2019

« Un avantage certain »

Toutes les nouvelles demandes de licences (hors retard) arrivant après le 1er mai seront validées du 1/05/2019 au 31/08/2020

(Sous réserve que les licences soient accompagnées de la ré adhésion du club pour l’exercice 2019/2020)

2° Vous voulez vous affilier

- 1) Nous envoyer le formulaire d’AFFILIATION ainsi que l’attestation sur l’honneur avec votre règlement de 30€ + le montant des cotisations des membres du conseil d’administration.

- 2) Nous envoyer une copie du récépissé de la préfecture, du journal officiel et des statuts. (Vous pouvez les envoyer par mail).

- 3) **Avantage adhésion à compter du 1^{er} mai 2019**

Toutes les nouvelles demandes d’adhésion arrivant après le 1^{er} mai seront validées du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2020.

Envoyez votre règlement accompagné des documents à : FFCLD – BP 30124 – 36104 ISSOUDUN CEDEX

(Règlement par chèque global à l’ordre de la FFCLD ou par virement bancaire (nous demander un RIB) ou par virement Hello Assoc.)

A réception du règlement, le secrétariat FFCLD valide votre affiliation et vous envoie un courrier de confirmation, une attestation d’assurance provisoire (en attendant l’enregistrement de vos adhérents), une attestation d’affiliation et un code d’accès/mot de passe pour gérer votre club et enregistrer vos adhérents dans la base de données.

Attention, les documents et attestations de la FFCLD sont toujours envoyés par mail, donc veillez à bien écrire votre adresse mail afin d’éviter les erreurs.



FORMULAIRE D’AFFILIATION

2019/2020



Votre login FFCLD (si déjà attribué) (ne pas donner votre mot de passe) :

Rubrique avec un * = obligatoire

* Mode d’exercice : Septembre à août / Janvier à décembre (cocher la case correspondante)

* Nom et adresse du siège de l’association :

N° SIRET (si possédé) :

* Adresse postale pour envoi des courriers FFCLD : NOM :PRENOM :

(Attention, mettre le nom de la personne correspondant à l’adresse en plus du nom du club)

* E Mail (pour envoi des courriers FFCLD) :@.....

Attention à bien écrire les adresses mail (en majuscule) pour éviter les erreurs.

Contact téléphone : NOM :PRENOM :Fonction.....

Téléphone : Portable :

Site internet :

* Composition du bureau :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Animateurs (trices) de danse :

A réception du règlement, le secrétariat FFCLD valide votre affiliation et vous envoie un courrier de confirmation, une attestation d’assurance provisoire valable (en attendant l’enregistrement de vos adhérents), une attestation d’affiliation et un code d’accès/mot de passe pour gérer votre club et enregistrer vos adhérents dans la base de données.

*** ATTESTATION (obligatoire)**

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Fonction :

Représentant l’association (ou structure) :

Adresse :

Atteste sur l’honneur :

° être en possession d’un certificat médical de non contre indication de la danse country et line dance pour chacun des adhérents de mon association pour l’exercice en cours (ne pas les envoyer, les conserver dans vos archives) (voir règles en vigueur sur le site de la FFCLD).

° s’engager à affilier l’ensemble des adhérents du club (ou de la section country) et à effectuer le règlement financier correspondant.

Reconnaître qu’en cas de fausse et/ou mauvaise déclaration, la protection assurance et l’engagement SACEM deviennent caduques à compter du 1^{er} septembre de l’exercice en cours. Dans ce cas la FFCLD est désengagée de toute responsabilité et transfère celle-ci au Président ou au représentant moral de l’association.

° s’engager à respecter les statuts et règlement intérieur de la FFCLD ainsi que toutes les informations contenues dans ce document.

Fait à : Date : Signature.....

2eme ETAPE

COMMANDE DE LICENCES – Saison 2019/2020

Licence fédérale adulte = 19€/an, licence fédérale enfant – 18ans = 8€/an,
Supplément compétiteur (idem adulte et enfant – 18ans) = 19€

Avec votre confirmation d'affiliation, vous avez reçu un login et mot de passe, vous devez enregistrer vos adhérents en ligne sur la base de données de la FFCLD.

1) Enregistrement de vos adhérents en ligne :

Pour cela, taper sur votre moteur de recherche :

<http://club-ffclld.com/>

Une fenêtre s'ouvre, tapez votre login et mot de passe puis suivez le mode d'emploi.

Suivez les étapes dans l'ordre ci-dessous.

1° Allez dans « option » pour rechercher vos adhérents de l'an dernier. Cliquez sur « importer des membres » puis cochez l'année 2018 et validez (sans mettre de noms). La liste de 2018 apparaît ; Il ne vous reste plus qu'à cocher les adhérents qui ré adhèrent pour 2019 (n'essayez pas d'enlever ceux qui ne ré adhèrent pas. Ne vous en occupez pas). Cette formule vous permet de transférer une liste de membre de l'année 2018 à 2019 en une seule fois.

2° Vous avez des nouveaux membres :

Allez dans « ajouter un membre » :

- 1- Il s'agit d'un membre ayant déjà une licence, cochez « membre a déjà un numéro licence », inscrivez ce numéro et validez. Sa fiche s'affiche, vous pouvez valider.
- 2- Nouveau membre sans N° de licence, cochez nouveau membre et faites la fiche.

Attention : la date de naissance, le code postal sont indispensables car s'ils manquent ou s'ils ne sont pas bien rentrés, la fiche de l'adhérent n'apparaît pas sur le fichier national.

Le président et les membres du bureau doivent être déclarés dans le club où ils exercent cette fonction.

Vous devez vérifier et compléter consciencieusement les fiches de vos adhérents. Une information erronée ou incomplète retardera le traitement de votre dossier

3° Allez dans « rechercher un membre » mettez l'année 2018 et validez, la liste de 2018 apparaît. Vous pouvez aller sur la fiche de chaque membre pour la modifier si nécessaire et surtout y mettre la date de naissance.

4° Vous pouvez enregistrer la liste dans votre ordinateur en cliquant sur « générer la liste en format csv » puis faites « enregistrer sous » et faites comme d'habitude pour vos dossiers.

2) Expédiez le règlement (voir bas de page) accompagné du bon de commande ci-dessous et **de la liste des adhérents correspondant à ce règlement.**

3) Validation des licences

A réception du règlement accompagné de la liste correspondante, le secrétariat valide les licences dans la base de données et vous envoie les cartes et vignettes dès que possible.

Parallèlement, par mail vous recevrez un reçu accompagné de l'attestation d'assurance.

Pour rappel : Seuls les clubs affiliés entièrement (club et adhérents) peuvent bénéficier de l'assurance MAIF et de la SACEM

✂.....

Commande / Saison 2019/2020

Nom du club :

Adresse d'envoi des licences :

Affiliation : 30€ X..... =€

Licence fédérale adulte : 19€ X =€

Licence fédérale - de 18ans : 8€ X =€

Supplément compétiteur : 19€ X =€
 (Pensez à indiquer le nom du ou des compétiteurs).

Montant total :€

Règlement par chèque global à l'ordre de la FFCLD ou par virement bancaire (nous demander un RIB) ou par virement Hello Assoc.

.....

En cas de dénonciation de l'affiliation en cours d'année, aucun remboursement n'est effectué (partiel ou complet).



QUESTIONS / REPONSES

Q : En début d'exercice, je n'ai pas tous les adhérents, est-ce que je peux les inscrire au fur et à mesure ?

R : Oui, pensez à donner les noms avec le règlement mais à terme (le plus tôt possible) tous les adhérents devront être entrés dans la base de données.

Q : Quelle est la date limite pour l'inscription de mes adhérents ?

R : Pour bénéficier de l'assurance et de la SACEM, les clubs doivent avoir inscrits l'ensemble de leurs adhérents avant le 31 décembre de l'exercice en cours (ex : exercice 2018/2019, avant le 31 déc. 2018).

Q : Si j'ai de nouveaux adhérents après le 31 décembre, puis-je encore les inscrire ?

R : Oui, vous pouvez inscrire de nouveaux adhérents tout au long de l'année afin qu'ils soient assurés.

Q : Si je suis Président dans plusieurs clubs, où dois-je le noter ?

R : Si vous cumuler un mandat dans plusieurs clubs FFCLD, vous devez être inscrit dans un seul club, mais pour les autres clubs, vous pouvez le faire apparaître dans la rubrique « notes » de la fiche du club.

Q : Aurai-je une facture d'appel de cotisations pour mes adhérents ?

R : Non, vous devez envoyer la liste que vous avez enregistrée dans la base de données avec votre règlement. Le secrétariat valide ensuite ces licences.

Q : Quand dois-je envoyer le règlement pour les licences ?

R : Dès que vous les avez entrées dans la base de données accompagné de la liste correspondante.

Q : Est-il possible de régler par virement bancaire ?

R : Oui, il suffit de nous demander un RIB mais envoyer la liste des adhérents correspondant au règlement par mail.

Q : Un des mes adhérents a déjà cotisé à la FFCLD par l'intermédiaire d'un autre club, dois-je l'inscrire dans ma base de données ?

R : Non, un adhérent ne règle sa licence qu'une seule fois et n'est enregistré qu'une seule fois dans la base FFCLD.

Q : Un adhérent - qui est inscrit dans un autre club de la FFCLD- est-il couvert par l'assurance de la FFCLD dans mon club aussi ?

R : Oui, il est couvert par l'assurance dans tous les clubs FFCLD.

Q : Les adhérents sont-ils tous couverts par l'assurance ?

R : Oui dans la mesure où ils sont inscrits dans la base de données et validés (après réception du règlement) par la FFCLD.

Q : Si j'ai des nouveaux adhérents en fin d'exercice est-ce que je dois régler leurs licences même pour les 4 derniers mois ?

R : Oui afin qu'ils soient assurés mais la FFCLD vous offre un avantage supplémentaire en les enregistrant pour l'exercice suivant également (sous réserve que les licences soient accompagnées de la ré adhésion du club pour l'exercice suivant).

Q : A partir de quand mon club est-il assuré ?

R : Le club est assuré provisoirement du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 lorsque l'affiliation est effectuée, ensuite l'assurance devient définitive lorsque l'inscription de tous les adhérents est effectuée, réglée et validée. Réponse valable aussi pour la SACEM.

Q : S'il y a une modification au sein de notre bureau ou dans nos statuts durant l'exercice, doit-on vous avertir ?

R : Oui vous devez nous renvoyer l'attestation de préfecture et les nouveaux statuts et penser à modifier les fiches de vos responsables dans la base de données.